



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le 06/04/2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte actuel, où notre système de soins et plus largement notre protection sociale sont extrêmement sollicités, il est important que les entreprises qui le peuvent continuent à participer au financement de la solidarité nationale.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises. Dans le cadre de ce plan de soutien de l'économie, j'ai autorisé le report des échéances sociales et fiscales de mars.

Ainsi, 535 000 employeurs de moins de 50 salariés ont bénéficié de la possibilité de report de leur échéance de cotisations sociales du 15 mars, pour un montant de 3,6 Mds€.

J'ai demandé au réseau des Urssaf de prolonger les mesures exceptionnelles d'accompagnement des entreprises. Pour l'échéance du 15 avril, les employeurs du secteur privé auront de nouveau la possibilité de reporter leurs cotisations en modulant leur paiement. Cette possibilité concerne, comme le 15 mars, les employeurs de moins de 50 salariés payant mensuellement les cotisations, soit 1,5 million d'établissements. Cela concerne aussi les employeurs de 11 salariés au plus payant trimestriellement les cotisations, soit 120 000 établissements.

Les équipes sont mobilisées pour vous accompagner dans la mise en place de cette mesure exceptionnelle.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Comptant sur notre sens collectif de la solidarité nationale,

Gérald DARMANIN